

Demande déposée le 06/01/2021

**N° PC 011 426 09 D0023
T02**

Par :	Madame BACCICHETTI Delphine
Demeurant à :	4 RUE CHARLES PORTAL 11600 CONQUES SUR ORBIEL
Sur un terrain sis à :	Lot10 LOT Les Maillols "Le Crouzet" 11600 Villegly 11600 VILLEGLY 426 AD 58
Nature des Travaux :	Transfert total

Le Maire de VILLEGLY,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,

VU le permis de construire n° PC 011 426 09 D0023 accordé le 24/11/2009 à Madame CHATELARD Martine, pour une maison d'habitation, sur un terrain cadastré section 426 AD 58, sis Lot10 LOT Les Maillols "Le Crouzet" 11600 Villegly,

VU le permis de construire n° PC 011 426 09 D0023 M01 accordé le 16/12/2016 à Madame CHATELARD Martine,

VU la demande de transfert en date du 06/01/2021 de Madame BACCICHETTI Delphine et Monsieur ALAUX Aymeric et l'accord de CHATELARD Martine

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° PC 011 426 09 D0023, et son modificatif accordés à Madame CHATELARD Martine les 24/11/2009 et 16/12/2016, **EST TRANSFERE** à Madame BACCICHETTI Delphine et Monsieur ALAUX Aymeric, pour le projet autorisé initialement.

Fait à VILLEGLY, le 19 JAN. 2021
Le Maire
Alain MARTY



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.